

Vous souhaitez vous abonner au service de téléphonie mobile de FREE MOBILE. Cette fiche résume les points essentiels de votre contrat d'abonnement avec FREE MOBILE. Attention, ce document ne se substitue pas aux conditions générales d'abonnement que nous vous invitons à lire attentivement et à conserver.

### **LES SERVICES PROPOSÉS PAR FREE MOBILE**

Le service de Free Mobile permet un accès à un service mobile et à des services accessoires et/ou optionnels dans les zones couvertes par son réseau et celui de ses opérateurs partenaires et avec un mobile compatible.

### **LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT**

Vous pouvez souscrire au service de téléphonie mobile par Internet. Vous disposez d'un délai de sept jours à compter de l'acceptation de l'offre pour vous rétracter.

### **LA DURÉE D'ENGAGEMENT**

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Vous pouvez le résilier à tout moment en adressant une lettre de résiliation en recommandé avec accusé de réception à Free Mobile avec un préavis de 10 jours.

### **LES TARIFS**

Les tarifs vous sont communiqués dans la Brochure Tarifaire et sont accessibles à tout moment sur le site [mobile.free.fr](http://mobile.free.fr) et sur demande auprès du service d'assistance.

### **LES MODALITÉS DE PAIEMENT**

Une facture est mise à disposition tous les mois sur support durable et téléchargeable à partir de votre espace abonné. Les factures sont payables d'avance pour les forfaits. Les factures sont payées par prélèvement automatique, carte bancaire ou par chèque.

### **LE SERVICE ASSISTANCE**

Une fois inscrit, Free Mobile met à la disposition de l'abonné un service assistance accessible par téléphone au 3244 (inclus dans le forfait depuis une ligne mobile Free en France métropolitaine) ou par courrier à l'adresse suivante :

Free Forfait Mobile  
75371 Paris Cedex 08 France.

En cas de réclamation, si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée par le service assistance, vous pouvez vous adresser au service consommateur.

### **PERTE OU VOL**

En cas de perte ou de vol de votre mobile, vous devez contacter immédiatement le service assistance pour faire suspendre votre ligne.